

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-786726

NS653

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1082

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

DAHMANI MOHAMED

Date de naissance :

29 10 71 1978

Adresse :

195 BD La Gare de CASABLANCA

Tél. 0687855048

Total des frais engagés :

2900

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Jr. BENNOUINA Mohamed
Ophtalmologiste
1, Avenue Hassan II - Casablanca
= 05 22 22 87 96 au 05 22 48 13 58

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Comptoir

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le 03/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
0 FEV 2023		0	3000 N	INF : 1111111111 Dr. BENNOUAN Mohamed Ophtalmologiste Hassan H. - Casablanca 07.06.2023 au 05.22.248 1259 02/07/2021

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR AYAD Kioskariat Tarik N° 244 Sidi Bennoussia Dessa Tél : 05 22 73 99 25	07/03/2023	1 unité	26 000,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIONE AEOU SAAD Kissant Tarik N° 24 Sidi Elmoussaoui casab Tél : 05 22 73 90 36	01/03/2023					2609.07

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée. L'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 B 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la prothèse				

OPTIQUE ABOU SAAD

244, Kissariat Sidi Lberoussi - Casablanca

Tél : 05 22 73 99 35 - 06 68 38 31 41

E-mail : ibnetaelib41@gmail.com

Patente: 31600248 IF: 52.90.18.55.



نظارات أبو سعد

فبصارية طارق سبدي البرنوصي - البيضاء

الهاتف : 06 68 38 31 41 - أخمو : 05 22 73 99 35

الباتنت: 31600248

FACTURE № 002129

Casablanca, le ٢٧/٣/٢٠١٣

M^r DAHMANI Nourmed. Doit

ICF 001177266000082.

N° de Nomenclature : 402-628.

Docteur : Benmouna

Monture : sp t-pue 1000,00

Verres : Myoquie Bla

VL : Rizel anti UV

OD : D7 (ex. 0.00) 80,00

OG : -6 (-1.00) 80,00

VP :

OD :

OG :

Total: 2600,00

OPTIONE ABOU SAAD
Kissariat Tarik N° 244
Sidi Bernoussi casa
Tél : 05 22 73 99 35

Arrêtée la Présente Facture à la Somme de :

Deux mille six cent OB

Dr Bennouna Mohamed

OPHTHALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris
Maladies des Yeux
Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale
Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس
اختصاصي في أمراض العيون
جراحة القرن و الجفن
جراحة تصحيح البصر

Casablanca, le 10 février 2023

Mr DAHMANI Mohamed

Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Organiques, Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

Vision de loin :

OD = -0.75 (-0.50 à 100°)

OG = - 2.00 (- 1.25 à 50°)

Dr. BENNOUNA Mohamed
Ophtalmologiste
Maladies & Chirurgie des Yeux
17, Av. HASSAN II CASABLANCA
Tél : 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

OPTIQUE ABOU SAAD
Kissariat Tarik N° 144
Sidi Bernoussi casab
Tél : 05 22 73 99 25

47, شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء 47

تيل: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58 E-mail : bennouna.oph@gmail.com

طرام: محطة ساحة محمد الخامس TRAM : Station Place M^{ed} V